



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 23395

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la mise en oeuvre des dispositions de la loi du 8 février 2008 au sein de l'établissement public d'État Oeso. L'ensemble des syndicats s'inquiète du résultat des négociations annuelles obligatoires portant sur le rachat des jours en compte épargne-temps. En effet, loin de favoriser le pouvoir d'achat tel que la mesure fut présentée dans le cadre de la loi, les majorations accordées dans le cadre du dispositif de paiement de jours en CET (5 % jusqu'à 50 jours, 10 % de 50 à 100 jours et 15 % au-delà de 100 jours) ne s'inscrivent pas dans la logique d'un accord gagnant-gagnant que les organisations syndicales étaient prêtes à conclure. Il lui demande donc de bien vouloir inviter cet établissement public, sous tutelle de l'État, à rouvrir les négociations avec les représentants du personnel, et de lui rappeler le cadre des orientations de la loi visant à augmenter le pouvoir d'achat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23395

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4129

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)